

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



Midi-Quercy

Animation des DOCOB des sites Natura 2000
« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et
« Causse de Gaussou et sites proches »

Réunion des Comités de pilotage

Les comités de pilotage des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causse de Gaussou et sites proches" se sont réunis à Lavaurette, le lundi 21 juin 2010, sous la présidence de Monsieur CAMBON Jean-Marc, Maire de Lavaurette.

Compte-rendu de réunion

Lundi 21 juin 2010		Salle des fêtes de Lavaurette
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none">- Introduction : rappels sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre de l'animation ; sur les sites ; sur le budget lié à l'animation 2010 ; répartition des tâches entre services de l'Etat sur Natura 2000- Présentation du programme d'animation 2010 : actions réalisées ; actions à venir- Présentation des cahiers des charges de contrats Natura 2000 non agricoles- Présentation du programme d'actions 2011 (document de projet)	
Participants	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur AGAM Gérard, Maire de Saint Antonin-Noble-Val,- Madame BORDINAT Marie, Midi-Pyrénées Granulats,- Madame BUSSEY Marianne, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Monsieur COLLIE Jérôme, Conseil Général 82, service environnement,- Monsieur CAMBON Jean-Marc, Maire de Lavaurette,- Mademoiselle DANIEL Bertille, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Monsieur DARBOIS Philippe, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Monsieur DEJEAN Claude, Fédération de Pêche 82- Monsieur ESPINOSA Georges, France Nature Environnement 82,- Monsieur GAYARD Jérôme, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 82,- Madame GROSBORNE Nathalie, CPIE Midi-Quercy,- Madame HERMET Claire, Chambre d'Agriculture 81,- Monsieur LEBLANC, DDT 82,- Madame MARTIN Sabine, France Nature Environnement 82,- Mademoiselle MORONVAL Hélène, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Monsieur NERI, CREN Midi-Pyrénées,- Madame REGOURD Amandine, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,- Madame ROSSI LARRIEU Nathalie, ADASEA 82,- Monsieur ROUVIER Jean-Luc, UNICEM Midi-Pyrénées,- Madame SOULIER Denise, Comité Départemental de spéléologie 81 et 82,- Monsieur TORRIJOS Louis, Mairie de Puycelsi,- Monsieur ZORDAN Jacques, Syndicat Interdépart. des Propriétaires Forestiers (82, 31, 65)	
Personnes excusées	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur MALVY Martin, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,- Monsieur BAUBY Stéphane, Président du Comité Départemental FFME 82- Monsieur CAMBON Jean, Président du SMPMQ et des comités de pilotage Natura 2000- Monsieur CARCENAC Thierry, Président du Conseil Général du Tarn,- Monsieur CAZALS Serge, Président du CPIE des Pays Tarnais- Monsieur FABRE Jean-Marie, Président du Comité Départemental du Tourisme 81- Monsieur SALVADOR Paul, Président du CAUE 81 et du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou- Madame BOISSEAU Corinne, Préfecture 82- Mme BREUIL, Agence de l'eau Adour-Garonne- Monsieur CHAMAILLOU, ARPE Midi-Pyrénées- Monsieur PIEUX Philippe, CAUE 82,- Monsieur RAPHA Olivier, DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) 82,- Monsieur REYNAUD Damien, Comité Départemental de Canoë-Kayak 82	

Monsieur CAMBON Jean-Marc, Maire de Lavaurette, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur intérêt pour le territoire. Il rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (SMPMQ) assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation des 2 sites Natura 2000 sous la présidence de Monsieur CAMBON Jean. Deux vice-présidents suivent, chacun, un site :

- ✚ Monsieur AGAM Gérard, Maire de Saint Antonin-Noble-Val, pour les "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère",
- ✚ Monsieur CAMBON Jean-Marc, Maire de Lavaurette, pour le "Causse de Gaussou et sites proches".

Pour la maîtrise d'oeuvre, suite à une consultation de plusieurs opérateurs potentiels, le SMPMQ a fait appel aux prestataires de service suivants :

- ✚ l'ADASEA 82, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de Tarn-et-Garonne,
- ✚ l'ATASEA, Association Tarnaise pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, qui a fusionné depuis avril dernier avec la Chambre d'Agriculture 81,
- ✚ le CPIE Midi-Quercy, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- ✚ le CREN Midi-Pyrénées, Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

Monsieur CAMBON précise que l'objectif de ce comité est de prendre connaissance et de donner un avis sur les mesures opérationnelles conduites et restant à mettre en oeuvre dans le cadre de l'animation Natura 2000, pour le programme 2010 et le projet de programme 2011.

Les réflexions engagées sur les différentes opérations permettent aux services de l'Etat, aux collectivités, aux professionnels d'activités de pleine nature, aux associations, aux propriétaires de collaborer et d'avancer dans un sens commun.

Suite aux orientations présentées au comité de pilotage précédent (2009), Mademoiselle DANIEL Bertille rappelle le cadre financier de l'animation des DOCOB en 2010 et 2011, et quelques données clés sur les sites Natura 2000 concernés :

Financement de l'animation :

Le programme d'animation correspond à une dépense de 34 000 € par an, dont approximativement 28 800 € externalisés. Intervention d'un opérateur sur une période de 2 ans (2010-2011).

Les aides financières se répartissent de la façon suivante : 50 % Union Européenne (FEADER), 40 % Etat et 10 % Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Des aides ponctuelles sur certaines actions complémentaires, développées dans le cadre de la politique touristique du Pays et de l'assistance technique du Pays, complètent ce dispositif : Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Union Européenne (FEADER, volet Leader).

Les sites Natura 2000 concernés :

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation des 2 sites Natura 2000 suivants :

- "Les gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" d'une superficie de 11 660 ha sur 6 communes, 11 habitats naturels et 16 espèces d'intérêt communautaire y ont été répertoriés ;
- "Le causse de Gaussou et site proche" d'une superficie de 198 ha sur 3 communes, 4 habitats naturels et 4 espèces d'intérêt communautaire y ont été recensés.

Monsieur LEBLANC Gilles fait un point sur l'organisation des services de l'Etat pour la gestion du réseau Natura 2000. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est en charge de la gestion des plans d'espèces et de l'élaboration des documents régionaux. La Direction Départementale des Territoires assure, au quotidien, les aspects financiers, les évaluations d'incidences... La parole est ensuite donnée à Madame ROSSI LARRIEU de l'ADASEA 82 pour présenter le programme d'animation 2010.

Le programme d'animation 2010

Les actions sont classées par grands chapitres selon un cahier des charges régional établi par la DREAL Midi-Pyrénées :

- ✚ Assistance administrative pour le compte du comité de pilotage (COPIL) et du Président,
- ✚ Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB,
- ✚ Mise en oeuvre des actions de communication et de sensibilisation,
- ✚ Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions contractuelles et actions non contractuelles,
- ✚ Mise en oeuvre de la charte Natura 2000,
- ✚ Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales,
- ✚ Participer au réseau des opérateurs / animateurs.

☐ L'assistance administrative pour le compte du comité de pilotage (COPIL) et du Président

En ce qui concerne l'assistance administrative pour le compte du COPIL et du Président, une réunion du COPIL par an est prévue. En 2010, il s'agit de celle du 21 juin à Lavaurette. L'assistance administrative inclut notamment une réunion préparatoire avec les élus (président et/ou vices-présidents des COPIL), l'opérateur, la DDT 82 et le Syndicat Mixte du Pays.

☐ Le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB

Pour la mise en oeuvre du DOCOB, il s'agit de suivre le programme d'animation de l'année en cours (2010), de proposer celui de l'année suivante 2011 et de dresser un bilan des actions conduites sous forme d'un rapport en fin d'année d'animation (mi octobre 2010).

☐ La mise en oeuvre des actions de communication et de sensibilisation

4 points sont abordés dans ce chapitre :

- ✚ La poursuite de l'élaboration de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme,
- ✚ Les journées Nature : animation d'une journée de découverte de la richesse des prairies maigres de fauche,
- ✚ L'information des agriculteurs sur les pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces - formation Natura 2000
- ✚ Articulation ZSC et ZPS

- La poursuite de l'élaboration de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme :

Madame GROSBORNE Nathalie rappelle l'objectif de cette charte : concilier les activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels.

Dans la continuité de la concertation qui a été initiée en 2009, en 2010 la concertation a été élargie à l'ensemble des activités de pleine nature. Une réunion a eu lieu le 2 mars 2010 à Penne, au cours de laquelle une trentaine de représentants de diverses activités (course d'orientation, escalade, randonnée pédestre, chasse, tir, spéléologie...), des collectivités et offices de tourisme ont poursuivi la réflexion sur la charte.

Celle-ci comprend des engagements communs, des engagements spécifiques par acteurs touristiques ainsi que des bonnes pratiques associées à ces engagements, des contacts utiles et une annexe sur les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire. Ces éléments sont présentés dans le document de 28 pages remis aux participants.

Au 17 juin 2010, cette charte comptait 53 signataires : collectivités, EPCI, comités départementaux, fédérations, associations, prestataires d'activités de pleine nature, offices de tourisme, organisme consulaire, structures d'hébergement touristiques, particuliers.

Pour faire connaître cette charte, 2 documents de communication ont été élaborés et édités en format papier et électronique :

- une brochure de présentation (8 pages), imprimée en 10 000 exemplaires, destinée à une large diffusion : collectivités, EPCI, prestataires d'activités de pleine nature, structures d'hébergement touristique du Pays Midi-Quercy, clientèle touristique...
- la charte de bonnes pratiques (28 pages), imprimée en 500 exemplaires, dont la diffusion sera plus restreinte ; elle est en particulier destinée aux signataires de la charte, aux Communes et EPCI du Pays Midi-Quercy, aux offices de tourisme, aux membres des COPIL Natura 2000...

La conception graphique, l'édition et la diffusion sont assurées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. La diffusion de ces documents a commencé début juin et se poursuivra durant l'été.

⇒ **Les documents majeurs liés à cette charte** (charte, document de présentation, liste des signataires, comptes rendus de réunion...) **peuvent être consultés sur le site Internet** du Pays Midi-Quercy.

Enfin, à l'occasion des "Journées Nature de Midi-Pyrénées", la charte a fait l'objet d'une réunion de lancement le 1^{er} juin 2010 à Saint Antonin-Noble-Val, en présence de 70 participants.

- "Les Journées Nature" : animation d'une journée de découverte des prairies maigres de fauche

Objectif de cette journée : faire mieux connaître aux participants le cortège floristique des prairies maigres de fauche, les différences entre ces dernières et les pelouses sèches, échanger sur les pratiques de gestion favorables.

Intervenants : Monsieur CAMPAGNE Emmanuel (chambre d'agriculture 81), Monsieur FRILEUX Pierre Noël (professeur d'université retraité).

Accueil : Monsieur VIDAILLAC Serge, agriculteur sur le causse d'Anglars.

Public visé : agriculteurs, propriétaires, associations...

Participants : 12 dont 2 agriculteurs engagés dans des contrats Natura 2000.

- Information des agriculteurs sur les pratiques favorables à la préservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

La journée présentée ci-dessus s'inscrit dans le cadre de cette information des agriculteurs.

Par ailleurs, une formation Natura 2000 est prévue. Elle complétera le dispositif d'animation. Son contenu portera sur la gestion des pelouses sèches, des éléments fixes du paysage (haies, murets, mares...), les traitements sanitaires des animaux et la gestion de la ressource fourragère.

Cette formation se déroulera en septembre 2010.

Articulation ZSC et ZPS

Madame HERMET apporte des précisions sur l'articulation entre les 2 sites Natura 2000 dont les périmètres se superposent en partie.

La Zone de Protection Spéciale "Forêt de la Grésigne et environs" correspond à un site Natura 2000 lié à la directive européenne "Oiseaux". Son périmètre englobe le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère". Le DOCOB sera validé mi-septembre 2010. Les enjeux de ce site sont les suivants : le maintien de l'activité agropastorale, la prise en compte de la conservation des rapaces forestiers dans la gestion forestière durable et le partage de l'espace entre rapaces rupestres et pratique de l'escalade.

Les actions prévues sont les suivantes :

- Les mesures agro-environnementales : mesures de la ZSC sur les prairies + des mesures spécifiques pour les cultures céréalières et les vignes ;
- Une charte Natura 2000 : elle complète la charte Natura 2000 de la ZSC ;
- Des actions de sensibilisation et de communication.

L'animation pour ce site commencera à l'automne 2010.

Interventions des participants :

Monsieur DARBOIS demande si une collectivité s'est portée candidate pour l'animation. Madame HERMET précise qu'une réunion avec les collectivités a eu lieu avant la phase d'élaboration du DOCOB : aucune ne s'est portée candidate, les services de l'Etat assurent donc la maîtrise d'ouvrage sur cette ZPS.

□ Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions contractuelles

Madame ROSSI LARRIEU reprend la parole pour présenter les actions contractuelles.

La préservation des habitats d'intérêt communautaire est fondée essentiellement sur la signature de contrats de 5 ans entre des agriculteurs ou des propriétaires non agriculteurs volontaires et l'Etat. Ces contrats comprennent des engagements de gestion précis décrits dans des cahiers des charges. En contrepartie du respect de ces engagements, les contractants perçoivent une aide financière.

Pour les agriculteurs, ces contrats correspondent aux Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Pour les propriétaires non agriculteurs, il s'agit de contrats Natura 2000.

Le recensement des bénéficiaires potentiels a été établi à partir des listes réalisées lors des premières années d'animation, mises à jour et validées par chaque mairie concernée par les sites Natura 2000.

Chaque année, pour les contrats agricoles, un Programme Agro-Environnementales (PAE) est réalisé par site. Il définit les différentes MAEt, les contrats potentiels ainsi que les besoins de financement.

Sur les "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère", pour 2009, 5 contrats agricoles ont été signés pour une surface de 169 ha.

En cumulé, depuis 2004, 25 contrats agricoles et 2 contrats non agricoles ont été souscrits pour une surface de 948 ha.

Sur le site "Causse de Gaussou et sites proches", 2 contrats non agricoles sont en cours de finalisation. Pour ces contrats, 4 cahiers des charges spécifiques ont été élaborés.

Par ailleurs, sur ce site, le périmètre a été ajusté et validé en comité de pilotage lors de l'élaboration du DOCOB en 2007. A ce jour, les formalités administratives n'ont toujours pas été effectuées pour que ce nouveau périmètre soit reconnu et enregistré à l'échelle nationale et européenne ; **suite à la validation du DOCOB, il n'y a pas eu d'arrêté de reconnaissance du périmètre modifié.**

Cette situation risque de retarder, dès l'année 2010, la signature de nouveaux contrats. Les contractualisations sont pourtant l'un des outils de gestion que l'animation des DOCOB vise à développer. ⇒ **Il serait important que la démarche requise pour permettre la définition et la reconnaissance du périmètre de ce site soit engagée et menée à terme.**

Un courrier rappelant cette situation sera adressé courant juin 2010 par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à la DREAL Midi-Pyrénées, qui dispose des compétences pour engager cette démarche.

Interventions des participants :

Monsieur COLLIE demande si des Contrats d'Agriculture Durable (CAD), spécifiques Natura 2000, sont signés. Madame ROSSI LARRIEU répond que les CAD comptabilisés dans les contrats Natura 2000 sont bien des contrats avec des mesures souscrites, spécifiques à Natura 2000. Les CAD sont remplacés, depuis 2007, par les mesures agro-environnementales territorialisées.

Monsieur DARBOIS souhaite connaître le nombre de contrats en France. Monsieur LEBLANC précise que le site des "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" est bien avancé.

Madame HERMET rappelle que, généralement, la DREAL estime une contractualisation à hauteur de 30 à 40 % de la Superficie Agricole Utilisée (SAU).

Concernant le périmètre ajusté du site "Causse de Gaussou et sites proches", Monsieur LEBLANC décrit les différentes étapes administratives pour aboutir à un nouvel arrêté sur le périmètre : consultation des communes par la DREAL, transmission du dossier au niveau national puis au niveau européen, retour favorable de l'Union Européenne, prise de l'arrêté.

Madame SOULIER demande qu'une information plus importante soit réalisée auprès des propriétaires car ils représentent un nombre important de candidats potentiels à la contractualisation.

☐ Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions non contractuelles

[Les informations contenues dans les paragraphes précédés d'une astérisque * sont réservées aux membres des Comités de Pilotage Natura 2000]

** La conservation des grottes importantes pour les chiroptères, la grotte du Capucin*

** Le suivi des populations de la grotte du Capucin*

La conservation des cavités importantes pour les chauves-souris autres que celle du Capucin :

Pour l'hibernation 7 grottes sont importantes et suivies : Barthasses, Bernadou, Castagnerette, Cloches, Dame Blanche, Pyramide, Senchet. Les comptages ont été réalisés de début janvier à fin février.

** Résultats des suivis d'hibernation, hiver 2009-2010*

** Commentaires pour les suivis d'hiver*

** Commentaires pour les suivis de mise bas des chauves-souris (grottes Capucin et Figuier)*

Interventions des participants :

Monsieur AGAM regrette fortement qu'aucun suivi ne puisse être effectué au niveau de la grotte du Figuier alors que l'APPB vise la préservation des populations de chauves-souris et que l'autorisation de pénétrer dans la grotte ne dépend que des services de l'Etat.

Monsieur LEBLANC a fait les rappels nécessaires auprès de la préfecture du Tarn, il ne comprend pas pourquoi aucune suite n'est donnée à ce jour.

Melle DANIEL précise que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy adressera avant la fin du mois de juin un courrier à la préfecture du Tarn pour attirer son attention sur cette situation et solliciter un engagement des démarches requises pour renouveler l'arrêté d'autorisation d'accès à cette grotte. A présent, il serait important de rendre possible la réalisation des comptages prévus l'an prochain (1^{er} semestre 2011).

** Commentaires sur les suivis de transit de printemps*

Le suivi des regroupements automnaux

A l'automne, on peut observer des regroupements de chauves-souris au niveau de certaines cavités : il s'agit de parades nuptiales et d'accouplements (swarming). Peu de grottes sont identifiées à ce jour pour ces regroupements. Monsieur Néri propose de réaliser des suivis automnaux (grottes du Cabéou et de Bernadou) à la place des suivis prévus qui n'ont pas pu être effectués.

Le comité de pilotage approuve cette proposition.

Mise en oeuvre de la charte Natura 2000

Les chartes Natura 2000 constituent des outils d'engagements dans des pratiques favorables pour la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, complémentaires au contrat Natura 2000.

Les adhérents potentiels ont été informés de cet outil lors des 2 réunions qui se sont tenues les 17 et 18 décembre 2008 à Cazals (pour le site des gorges de l'Aveyron) et à Lavaurette (pour le site de Gausou). De plus, une présentation succincte de la charte a eu lieu lors des réunions de concertation conduites dans le cadre des actions de communication.

Les chartes ne sont pas globales. Elles comprennent essentiellement des engagements à la parcelle cadastrale. Un signataire fournit donc la liste des parcelles cadastrales sur lesquelles il s'engage. En contrepartie du respect de ces engagements, il bénéficie d'exonérations fiscales notamment sur la taxe concernant le foncier non bâti. Signer une charte est une reconnaissance symbolique d'adhésion à la démarche Natura 2000. Elle repose souvent sur les convictions personnelles des signataires.











Sur le site des "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère", on compte 2 adhérents pour 108 ha et 2 adhérents potentiels d'ici la fin de l'année.

Sur le site du "Causse de Gausou et sites proches", 2 propriétaires ont adhéré à la charte pour 7.63 ha.

Les actions à venir (2^{ème} semestre 2010) :

- Assurer la bonne prise en compte des habitats et espèces dans les évaluations environnementales : il est prévu que l'ADASEA 82 participe à la fin du mois de juin à 1 réunion de suivi dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Cazals
- Participer au réseau des opérateurs / animateurs : 1 réunion est prévue en 2010
- Le bulletin d'information 2010
- La réunion de bilan de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme,
- De nouvelles adhésions à la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme,
- La formation sur les pratiques de gestion favorables,
- De nouvelles adhésions aux chartes Natura 2000,
- Les suivis de populations de chauves-souris concernant la reproduction et le transit automnal.

Bilan des actions réalisées

	Equipe opératrice – bilan des actions réalisées	Nb jours prévus	Nb jours réalisés
	Assistance administrative pour le compte du COPIL	4	4
	Suivi de la mise en œuvre des DOCOB (rapports, CC...)	8	4,5
	Mise en œuvre des actions de com		
	- charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme	11,5	11,5
	- bulletin info	3,5	
	Mise en œuvre des actions du DOCOB - actions contractuelles		
	- Programme agro-environnemental	1	1
	- Contrats	8,5	12
	- Info des agri et propriétaires sur les pratiques de gestion, journée "Nature"	5	2
	Mise en œuvre des actions du DOCOB - actions non contractuelles		
	- concertation "grotte du Capucin"	4	3
	- Suivi "grotte du Capucin"	2,5	
	- Suivi autres grottes	5	3,5
	- Suivi CS dans le bâti	2	
	Mise en œuvre des chartes Natura 2000	2	4
	Veille par rapport aux docs d'urbanisme Participer au réseau des animateurs, opérateurs	1,5	
	TOTAL	58,5	45,5

Présentation et validation des cahiers des charges non agricoles

Madame ROSSI-LARRIEU présente 4 cahiers des charges élaborés à partir de la circulaire du 21 novembre 2007 sur la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Cette circulaire est parue après la validation des DOCOB. Ces derniers sont donc à faire évoluer en tenant compte des nouveaux textes.

Ces cahiers des charges sont validés par le comité de pilotage.

Participation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à l'animation 2010

Melle DANIEL présente les actions réalisées auxquelles ont participé 3 chargés de mission du SMPMQ :

- Le suivi administratif (avis sur tous les documents présentés par les opérateurs, envoi d'invitations pour plusieurs réunions, suivi-gestion des paiements, des conventions avec l'Etat, entretiens réguliers avec les opérateurs et la DDT 82, réponse à des demandes d'information ponctuelles...)
- Le suivi et la participation aux actions engagées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, notamment pour la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme (participation aux réunions, conception graphique des documents de communication, édition et diffusion de ces documents)
- L'organisation et le suivi du prêt de l'exposition itinérante,
- La communication sur Natura 2000 (mise en ligne d'articles sur le site Internet du Pays MQ, proposition d'articles dans plusieurs lettres électroniques, appui à la communication locale sur les Journées Nature)
- Et dans le cadre de la politique touristique : mise en place par le Pays d'un atelier thématique "tourisme durable" pour les prestataires touristiques.

Les actions à venir (2^{ème} semestre 2010) sont les suivantes :

- L'édition et la diffusion du bulletin d'information annuel,
- La poursuite des actions engagées,

Les actions complémentaires à venir prévues dans le cadre de la politique touristique du Pays sont :

- La sensibilisation l'animation auprès des acteurs du tourisme (1 réunion en fin de saison estivale),
- La sensibilisation et l'information grand public : articles sur le site internet du Pays, édition et diffusion de stickers pour les signataires de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme, conception de panneaux d'information dans des sites restreints et stratégiques.

Les propositions pour le programme d'animation 2011 des DOCOB

Melle DANIEL présente les propositions pour la mise en oeuvre de l'animation des DOCOB et le contenu du programme d'actions 2011 :

Le SMPMQ souhaite externaliser la majeure partie de l'animation. Le budget 2011 s'inscrit dans une enveloppe de 34 000 €

Un tableau figurant dans la chemise remise aux participants répertorie l'ensemble des actions proposées : projet de programme 2011 pour l'animation des DOCOB.

Ces actions sont validées par le comité de pilotage.

Les actions complémentaires envisagées en 2011, dans le cadre de la politique touristique du Pays, sont :

- La sensibilisation et l'animation auprès des acteurs du tourisme : 1 réunion en fin de saison estivale en lien avec la mise en œuvre de la charte de bonnes pratiques,
- La poursuite de la diffusion de la brochure de 8 pages sur la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme (actions promotionnelles du Pays et recherche de nouveaux porteurs de projet sur le secteur dans le cadre du réseau écotourisme, à travers la mallette pédagogique)

- Une sortie d'étude pour les offices de tourisme du Pays et du département (Eductour) sur le thème de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme,
- La rédaction d'un encart d'information sur la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme dans le guide touristique Midi-Quercy,
- La production et l'installation sur le site de panneaux touristiques (qui auront été conçus au cours du 2^{ème} semestre 2010).

Interventions des participants :

Monsieur TORRIJOS demande qu'un plus grand nombre d'exemplaires du document de 8 pages sur la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme soit mis à la disposition de la commune de Puycelsi.

Suite aux remerciements de Monsieur CAMBON, la séance est levée à 17 H 30.

Liste des documents remis aux participants en COPIL :

- Diaporama de la réunion
- Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme, site des Gorges de l'Aveyron :
 - Brochure de présentation de la charte (8 pages)
 - Charte de bonnes pratiques (28 pages)
 - Liste des signataires de la charte en date du 17 juin 2010
- Cahiers des charges de contrats Natura 2000 non agricoles (4 cahiers des charges)
- Programme 2011 pour l'animation des DOCOB (Projet).



Monsieur Jean-Marc CAMBON
Vice-Président du comité de pilotage
du site « Causse de Gaussou et sites proches »

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82
82800 NEGREPELISSE
Tél : 05 63 24 60 64
Fax: 05 63 24 60 65
pays.midi.quercy@info82.com
www.midi-quercy.fr



Evasions à l'état pur
Escapadas a edat pur